

# ATELIER SOUS-REGIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES EN EVALUATION D'IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE CENTRALE

## COMMUNIQUE FINAL

### I. INTRODUCTION

Du 05 au 07 février 2004, s'est tenu à Douala au Cameroun (Hôtel la Falaise) un Atelier sous-régional sur le développement des capacités en études d'impacts sur l'Environnement en Afrique Centrale, organisé par le Secrétariat Sous-Régional pour l'Evaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC), le Bureau-Régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale (UICN-BRAC), Agence de Facilitation et de la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), le Ministère de l'Environnement et des Forêt du Cameroun « MINEF » avec l'appui technique et financier du programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

L'Atelier a connu la participation d'une quarantaine de délégués des pays : Burundi, Gabon, Rwanda, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, République du Congo, Cameroun, les Administrations Publics (Travaux Publics, Mines, Eau et Energie), la Communauté Urbaine de Douala, les représentants des organisations internationales (Institut International d'agriculture Tropicale, Agence pour le Développement de l'Information Environnementale, Global Forest Watch, le Centre Africain de Recherche Forestière Appliqué et de Développement), les ONGs Nationales (Association nationale pour l'Evaluation Environnementale (ADIE), Partnership, Observatoire National Dynamique des Acteurs Environnementaux), les représentants des réseaux (Réseau International arbre Tropicaux au Congo, Réseau des Evaluations des Impacts Environnementales dans les Pays des Grands Lacs), le secteur Privé (Société Pallisco), les Bureaux d'Etudes (Risk Control and Mitigation) et les Institutions de Formation Universitaire (Université de Dschang au Cameroun, Ecole Nationale des Eaux et Forêt du Gabon, Institut Supérieur de Développement Rural en RCA, Université du Burundi)

### II. CEREMONIE D'OUVERTURE

Elle était ponctuée par trois interventions à savoir :

- Le mot de bienvenue de Monsieur Alexis BYAMANA, Président du Secrétariat Sous-Régional pour l'Evaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC) ;
- L'adresse de Monsieur Daniel NGANTOU, Directeur Régional de l'UICN
- Le discours d'ouverture de Monsieur Frédéric Roger MEDJO, Représentant du Ministre de l'environnement et des forêts du Cameroun.

Dans son mot de bienvenue, le Président du SEEAC a présenté l'organisation et les principales réalisations de la structure et a réaffirmé le vœu de voir le SEEAC jouer le rôle de moteur dans la promotion des EIE au niveau de la sous-région et dans les pays respectifs.

Dans son adresse, le Directeur Régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale a insisté sur l'engagement de l'UICN à promouvoir le renforcement de capacités en EIE en Afrique Centrale.

Dans son discours d'ouverture, le Représentant du Ministre a souhaité la bienvenue à tous les participants et a interpellé toutes les composantes de la société pour qu'elles intègrent les EIE dans les activités des gestions de ressources naturelles.

Il a terminé en remerciant les donateurs et les Organisations Internationales impliqués dans l'Organisation de cet Atelier (Gouvernement des Pays-Bas, l'UICN et le PNUE).

### III. MISE EN PLACE DU BUREAU

Les participants ont mis en place le Bureau de l'Atelier composé comme suit :

- 1 Président : Daniel NGANTOU, Directeur Régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale,
2. Vice-Président : Alexis BYAMANA, Président en exercice du SEEAC, Rwanda ;
3. Rapporteur Général : Nicolas SHUKU ONEMBA, Directeur Exécutif de l'Association Nationale pour l'Evaluation Environnementale de la RD Congo;
4. Rapporteur Général Adjoint : Thérèse FOUDA MOULENDE, Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles, Université de DSCHANG, du Cameroun.

La modération a été assurée par Dieudonné Bitondo Secrétaire Exécutif du SEEAC.

### IV. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Quatre temps forts ont marqué le déroulement des travaux :

1. Exposés en plénière
2. Travaux en groupes
3. Restitution des travaux
4. Visite de terrain

#### 4.1. LES EXPOSES

En Plénière

Après la présentation des participants et de leurs attentes vis à vis de l'atelier, seize exposés ont été présentés :

1. Contexte et justification de l'atelier par Mr. Cleto Ndikumagenge ;
2. Cadre général et contexte global des EIE par Daniel Ngantou ;
3. Aménagement forestier et différents modes d'utilisation de l'espace par Medjo Frédéric ;
4. Etudes d'impacts environnementaux en Afrique Centrale : Processus, acteurs Techniques et Outils par Essam Samson ;
5. EIE en Afrique Centrale : Aspects légaux, réglementaires et Institutionnels par Nicolas SHUKU Onemba ;
6. Revue des impacts sur l'environnement de l'aménagement forestier par ESSAM Samson ;
7. Revue des impacts du développement routier par Mapita Epoh Magloire ;
8. Revue des impacts des barrages par Balla Richard ;
9. L' EIE de l'aménagement forestier et gestion de l'information forestière par Jaqueline Van de Pool ;
10. Rapport coûts-bénéfices de l'EIE de l'aménagement forestier avec étude de cas par Madame Thérèse FOUDA ;
11. Le projet d'EIE en vue de la construction de barrage Lom et Panga par Paul Noupa ;

12. Relations entre EIE de l'aménagement forestier et d'autres outils et méthodes préconisées pour la gestion durable des forêts par Dieudonné Bitondo ;
13. Perception de l'EIE de l'aménagement forestier par les promoteurs forestiers : cas de la société Pallisco par Vincent PELE ;
14. Présentation du manuel du PNUE par Dieudonné Bitondo ;
15. Arrimage entre le manuel de PNUE et d'autres initiatives de renforcement des capacités en évaluation environnementale en Afrique Centrale par Cléto Ndikumagenge ;
16. Conception, conduite et évaluation d'une session de formation en EIE par Dieudonné Bitondo ;

Il ressort de ces exposés le constat suivant :

- Pertinence de l'approche proposée de manuel des ressources en formation en EIE du PNUE pour une démarche de développement des capacités en Afrique Centrale ;
- Nécessité de conduire les EIE en Afrique Centrale en considérant toutes les dimensions humaines, écologiques, sociales, économiques pour tout projet susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement ;
- Nécessité d'impliquer les communautés dans toutes les démarches de mise en œuvre et de conduite des EIE ;
- Reconnaissance des avantages comparatifs et une plus-value quant aux avantages que peuvent apporter les EIE sur les différents projets et programmes de conservation de l'environnement et du développement durable ;
- Compte tenu du coût élevé des réalisations des EIE des projets et programmes de développement et de l'environnement, il est nécessaire d'établir les responsabilités entre les différentes parties prenantes en fonction des bénéfices directs et indirects attendus ;
- Nécessité de développer au niveau de nos Etats et différents acteurs impliqués dans la conduite des EIE, des outils et des mécanismes de communication aux niveaux horizontal et vertical.

### 3. VISITES DE TERRAIN

Dans le but de se rendre compte de la nécessité de promouvoir les EIE une visite de terrain a été réalisé sur cinq sites, situés à l'intérieur et dans la périphérie de la ville de Douala :

1. Entrée Youpwé ;
2. Drain de la Ngoua ;
3. Youpwé vers la Marine Nationale ;
4. Pont sur le Wouri ;
5. Bonabéri après les rails ;

La visite a permis de constater l'impact de l'action anthropique liée aux excavation des matériaux sur la mangrove, la pression sur la mangrove due à la pollution industrielles et aux activités humaines, l'impact du développement des activités industrielles et portuaires ; les impacts des scieries ; l'impact négatif des ouvrages mal conçus ou mal entretenus.

### 4. TRAVAUX EN SOUS-GROUPES

Trois sous-groupes ont été formé et ont travaillé sur l'identification et l'analyse des besoins en renforcement des capacités en Afrique Centrale en EIE en tenant compte de :

- considérations légales et réglementaires ;
- considérations techniques et écologiques ;
- considérations économiques et sociales ;

Des propositions concrètes et réalistes sur l'adaptation du Manuel du PNUE au contexte de l'Afrique Centrale ont été adoptés.

Un cadre logique précisant les objectifs, les résultats attendus, les indicateurs objectivement vérifiables, les responsabilités des respectives des parties prenantes ainsi que les activités prioritaires a été adopté et constitue à cet effet une étape importante d'un Plan d'action.

## V. RECOMMANDATIONS

APRES DEBATS ET DELIBERATION,

LES PARTICIPANTS DE L'ATELIER SOUS-REGIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES EN EVALUATION D'IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE CENTRALE

RECOMMANDENT CE QUI SUIT :

1. Réaliser l'état des lieux de l'EIE dans les pays de l'Afrique Centrale.
2. Etablir un partenariat clair du point de vue technique et financier entre le SEEAC, le PNUE, l'UICN, CEFDHAC et les associations des professionnels en EIE et réseaux membres du SEEAC au niveau des différents Etats de la sous-région.
3. Renforcer et accompagner ces associations et réseaux membres du SEEAC pour son développement institutionnel.
4. Renforcer les capacités en EIE en Afrique centrale et dans les pays de la sous-région.
5. Organiser des activités visant la mise en contexte, la diffusion et l'utilisation du manuel du PNUE en Afrique Centrale.
6. Aider les pays de la sous-région à la mise sur pied des cadres juridiques en matière des EIE.
7. Mettre en place une structure de suivi des recommandations du présent atelier avec la facilitation de l'UICN-CEFDHAC.
8. Retenir le SEEAC comme organe pouvant aider et accompagner les pays de l'Afrique Centrale en EIE avec l'appui technique des organisateurs du présent atelier.
9. Mettre en place une plate-forme multi-sectorielle de discussion et d'échanges sur les problématiques des mangroves considérées comme écosystème fragile et menacé.
10. Développer des programmes d'appui par l'UICN, PNUE et CEFDHAC pour les pays de la sous-région qui ont encore quelques réserves de mangrove.
11. Entamer des actions légales et institutionnelles pouvant permettre de doter le SEEAC d'un statut juridique.
12. Monter un centre sous-régional de recherche sur l'évaluation économique des dommages écologiques et sociaux de la destruction de la mangrove, avec l'appui technico-économique de l'UICN, PNUE et CEFDHAC.
13. Finaliser la traduction du manuel du PNUE de l'anglais en français et en d'autres langues et d'en assurer une large diffusion.

## VI. PROCHAINES ETAPES

L'Atelier de Douala donne Mandat au Secrétariat du SEEAC, à l'UICN, à la CEFDHAC et au PNUE de tout mettre en œuvre, en vue de mobiliser de moyens nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'action adopté.

Fait à Douala (Cameroun) le 07 février 2004

Les Participants.

# **ATELIER SOUS-REGIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES EN EVALUATION D'IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE CENTRALE**

## **COMMUNIQUE FINAL**

### **I. INTRODUCTION**

Du 05 au 07 février 2004, s'est tenu à Douala au Cameroun (Hôtel la Falaise) un Atelier sous-régional sur le développement des capacités en études d'impacts sur l'Environnement en Afrique Centrale, organisé par le Secrétariat Sous-Régional pour l'Evaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC), le Bureau-Régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale (UICN-BRAC), Agence de Facilitation et de la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), le Ministère de l'Environnement et des Forêt du Cameroun « MINEF » avec l'appui technique et financier du programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

L'Atelier a connu la participation d'une quarantaine de délégués des pays : Burundi, Gabon, Rwanda, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, République du Congo, Cameroun, les Administrations Publics (Travaux Publics, Mines, Eau et Energie), la Communauté Urbaine de Douala, les représentants des organisations internationales (Institut International d'agriculture Tropicale, Agence pour le Développement de l'Information Environnementale, Global Forest Watch, le Centre Africain de Recherche Forestière Appliqué et de Développement), les ONGs Nationales (Association nationale pour l'Evaluation Environnementale (ADIE), Partnership, Observatoire National Dynamique des Acteurs Environnementaux), les représentants des réseaux (Réseau International arbre Tropicaux au Congo, Réseau des Evaluations des Impacts Environnementales dans les Pays des Grands Lacs), le secteur Privé (Société Pallisco), les Bureaux d'Etudes (Risk Control and Mitigation) et les Institutions de Formation Universitaire (Université de Dschang au Cameroun, Ecole Nationale des Eaux et Forêt du Gabon, Institut Supérieur de Développement Rural en RCA, Université du Burundi)

### **II. CEREMONIE D'OUVERTURE**

Elle était ponctuée par trois interventions à savoir :

- Le mot de bienvenue de Monsieur Alexis BYAMANA, Président du Secrétariat Sous-Régional pour l'Evaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC) ;
- L'adresse de Monsieur Daniel NGANTOU, Directeur Régional de l'UICN
- Le discours d'ouverture de Monsieur Frédéric Roger MEDJO, Représentant du Ministre de l'environnement et des forêts du Cameroun.

Dans son mot de bienvenue, le Président du SEEAC a présenté l'organisation et les principales réalisations de la structure et a réaffirmé le vœu de voir le SEEAC jouer le rôle de moteur dans la promotion des EIE au niveau de la sous-région et dans les pays respectifs.

Dans son adresse, le Directeur Régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale a insisté sur l'engagement de l'UICN à promouvoir le renforcement de capacités en EIE en Afrique Centrale.

Dans son discours d'ouverture, le Représentant du Ministre a souhaité la bienvenue à tous les participants et a interpellé toutes les composantes de la société pour qu'elles intègrent les EIE dans les activités des gestions de ressources naturelles.

Il a terminé en remerciant les donateurs et les Organisations Internationales impliqués dans l'Organisation de cet Atelier (Gouvernement des Pays-Bas, l'UICN et le PNUE).

### III. MISE EN PLACE DU BUREAU

Les participants ont mis en place le Bureau de l'Atelier composé comme suit :

1. Président : Daniel NGANTOU, Directeur Régional de l'UICN pour l'Afrique Centrale,
2. Vice-Président : Alexis BYAMANA, Président en exercice du SEEAC, Rwanda ;
3. Rapporteur Général : Nicolas SHUKU ONEMBA, Directeur Exécutif de l'Association Nationale pour l'Evaluation Environnementale de la RD Congo;
4. Rapporteur Général Adjoint : Thérèse FOU DA MOULENDE, Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles, Université de DSCHANG, du Cameroun.

La modération a été assurée par Dieudonné Bitondo Secrétaire Exécutif du SEEAC.

### IV. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Quatre temps forts ont marqué le déroulement des travaux :

1. Exposés en plénière
2. Travaux en groupes
3. Restitution des travaux
4. Visite de terrain

#### 4.1. LES EXPOSES

En Plénière

Après la présentation des participants et de leurs attentes vis à vis de l'atelier, seize exposés ont été présentés :

1. Contexte et justification de l'atelier par Mr. Cleto Ndikumagenge ;
2. Cadre général et contexte global des EIE par Daniel Ngantou ;
3. Aménagement forestier et différents modes d'utilisation de l'espace par Medjo Frédéric ;
4. Etudes d'impacts environnementaux en Afrique Centrale : Processus, acteurs Techniques et Outils par Essam Samson ;
5. EIE en Afrique Centrale : Aspects légaux, réglementaires et Institutionnels par Nicolas SHUKU Onemba ;
6. Revue des impacts sur l'environnement de l'aménagement forestier par ESSAM Samson ;
7. Revue des impacts du développement routier par Mapita Epoh Magloire ;
8. Revue des impacts des barrages par Balla Richard ;
9. L' EIE de l'aménagement forestier et gestion de l'information forestière par Jacqueline Van de Pool ;
10. Rapport coûts-bénéfices de l'EIE de l'aménagement forestier avec étude de cas par Madame Thérèse FOU DA ;
11. Le projet d'EIE en vue de la construction de barrage Lom et Panga par Paul Noupa ;
12. Relations entre EIE de l'aménagement forestier et d'autres outils et méthodes préconisées pour la gestion durable des forêts par Dieudonné Bitondo ;
13. Perception de l'EIE de l'aménagement forestier par les promoteurs forestiers : cas de la société Pallisco par Vincent PELE ;
14. Présentation du manuel du PNUE par Dieudonné Bitondo ;
15. Arrimage entre le manuel de PNUE et d'autres initiatives de renforcement des capacités en évaluation environnementale en Afrique Centrale par Cléto Ndikumagenge ;

## 16. Conception, conduite et évaluation d'une session de formation en EIE par Dieudonné Bitondo ;

Il ressort de ces exposés le constat suivant :

- Pertinence de l'approche proposée de manuel des ressources en formation en EIE du PNUE pour une démarche de développement des capacités en Afrique Centrale ;
- Nécessité de conduire les EIE en Afrique Centrale en considérant toutes les dimensions humaines, écologiques, sociales, économiques pour tout projet susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement ;
- Nécessité d'impliquer les communautés dans toutes les démarches de mise en œuvre et de conduite des EIE ;
- Reconnaissance des avantages comparatifs et une plus-value quant aux avantages que peuvent apporter les EIE sur les différents projets et programmes de conservation de l'environnement et du développement durable ;
- Compte tenu du coût élevé des réalisations des EIE des projets et programmes de développement et de l'environnement, il est nécessaire d'établir les responsabilités entre les différentes parties prenantes en fonction des bénéfices directs et indirects attendus ;
- Nécessité de développer au niveau de nos Etats et différents acteurs impliqués dans la conduite des EIE, des outils et des mécanismes de communication aux niveaux horizontal et vertical.

## 3. VISITES DE TERRAIN

Dans le but de se rendre compte de la nécessité de promouvoir les EIE une visite de terrain a été réalisée sur cinq sites, situés à l'intérieur et dans la périphérie de la ville de Douala :

1. Entrée Youpwé ;
2. Drain de la Ngoua ;
3. Youpwé vers la Marine Nationale ;
4. Pont sur le Wouri ;
5. Bonabéri après les rails ;

La visite a permis de constater l'impact de l'action anthropique liée aux excavation des matériaux sur la mangrove, la pression sur la mangrove due à la pollution industrielles et aux activités humaines, l'impact du développement des activités industrielles et portuaires ; les impacts des scieries ; l'impact négatif des ouvrages mal conçus ou mal entretenus.

## 4. TRAVAUX EN SOUS-GROUPES

Trois sous-groupes ont été formé et ont travaillé sur l'identification et l'analyse des besoins en renforcement des capacités en Afrique Centrale en EIE en tenant compte de :

- considérations légales et réglementaires ;
- considérations techniques et écologiques ;
- considérations économiques et sociales ;

Des propositions concrètes et réalistes sur l'adaptation du Manuel du PNUE au contexte de l'Afrique Centrale ont été adopté.

Un cadre logique précisant les objectifs, les résultats attendus, les indicateurs objectivement vérifiables, les responsabilités des respectives des parties prenantes ainsi que les activité prioritaire a été adopté et constitue à cet effet une étapes importante d'un Plan d'action.

## V. RECOMMANDATIONS

APRES DEBATS ET DELIBERATION,

## LES PARTICIPANTS DE L'ATELIER SOUS-REGIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES EN EVALUATION D'IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE CENTRALE

### RECOMMANDENT CE QUI SUIT :

1. Réaliser l'état des lieux de l'EIE dans les pays de l'Afrique Centrale.
2. Etablir un partenariat clair du point de vue technique et financier entre le SEEAC, le PNUE, l'UICN, CEFDHAC et les associations des professionnels en EIE et réseaux membres du SEEAC au niveau des différents Etats de la sous-région.
3. Renforcer et accompagner ces associations et réseaux membres du SEEAC pour son développement institutionnel.
4. Renforcer les capacités en EIE en Afrique centrale et dans les pays de la sous-région.
5. Organiser des activités visant la mise en contexte, la diffusion et l'utilisation du manuel du PNUE en Afrique Centrale.
6. Aider les pays de la sous-région à la mise sur pied des cadres juridiques en matière des EIE.
7. Mettre en place une structure de suivi des recommandations du présent atelier avec la facilitation de l'UICN-CEFDHAC.
8. Retenir le SEEAC comme organe pouvant aider et accompagner les pays de l'Afrique Centrale en EIE avec l'appui technique des organisateurs du présent atelier.
9. Mettre en place une plate-forme multi-sectorielle de discussion et d'échanges sur les problématiques des mangroves considérées comme écosystème fragile et menacé.
10. Développer des programmes d'appui par l'UICN, PNUE et CEFDHAC pour les pays de la sous-région qui ont encore quelques réserves de mangrove.
11. Entamer des actions légales et institutionnelles pouvant permettre de doter le SEEAC d'un statut juridique.
12. Monter un centre sous-régional de recherche sur l'évaluation économique des dommages écologiques et sociaux de la destruction de la mangrove, avec l'appui technico-économique de l'UICN, PNUE et CEFDHAC.
13. Finaliser la traduction du manuel du PNUE de l'anglais en français et en d'autres langues et d'en assurer une large diffusion.

### VI. PROCHAINES ETAPES

L'Atelier de Douala donne Mandat au Secrétariat du SEEAC, à l'UICN, à la CEFDHAC et au PNUE de tout mettre en œuvre, en vue de mobiliser de moyens nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'action adopté.

Fait à Douala (Cameroun) le 07 février 2004

Les Participants.